

Forêt de Saint-Palais

Situation : Commune de Méry-ès-Bois et de Saint-Palais

Chênaie atlantique, Sylvoécocorégion Pays-Fort, Nivernais, Plaines prémorvandelles (B 53)

Surface : 1 929 ha

Principales essences (en G) : Chêne sessile et pédonculé 86 % ; Hêtre : 9 % ; autres feuillus : 2 % ; bio. 2 % ; autres résineux : 1.5 % ; Douglas : 0.1 %

Aménagement forestier : 2014 - 2033

Écologie : Zone Natura 2000 « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort » : 807 ha avec 3 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Récolte de bois : 10 500 m³/an

L'aménagement forestier

La forêt domaniale de Saint-Palais gérée par l'Office National des Forêts appartient au domaine privé de l'État. La gestion de cette forêt, comme celle de toutes les forêts domaniales, implique une continuité sur le très long terme et le socle de cette dernière est l'aménagement forestier.

Ce document, révisé en moyenne tous les vingt ans, contient des analyses (milieu naturel, économique et humain) des synthèses des différentes fonctions de la forêt ainsi qu'une programmation des coupes et travaux.

Ainsi le principe de gestion durable et multifonctionnelle permettant de récolter l'accroissement¹ et d'assurer le renouvellement des peuplements est assuré par-delà les générations de forestiers.

Ce document est rédigé par l'Office National des Forêts et approuvé par le MAAF² avec un arrêté d'aménagement.

Il constitue une feuille de route pour le gestionnaire en fixant les objectifs à court, moyen et long terme. Il décrit les actions à réaliser suite à un état des lieux (description des peuplements). On peut le décliner en trois volets i) production ii) biodiversité iii) fonction sociale.

Volet production

La forêt domaniale de Saint-Palais présente un fort enjeu de production forestière. C'est un massif de chênes, sessile principalement, à potentiel de qualité exceptionnel et réputé au sein du bassin de production de la chênaie atlantique.

Le produit phare est le merrain destiné à la fabrication des tonneaux.

La forêt est gérée en futaie régulière³. Les peuplements les plus anciens sont en fin de conversion. Cette dernière correspond au passage du régime du taillis sous futaie à celui de la futaie régulière.

Elle consiste en une phase de vieillissement (phase de capitalisation) et de régularisation du peuplement qui enrichit la réserve et épuise le taillis (phase de réalisation progressive). Cette opération s'opère sur une durée d'environ un siècle et demi (depuis 1847 sur la domaniale de Saint-Palais).

La forêt de Saint-Palais est composée de 138 parcelles, unité de base de la gestion forestière et d'une surface moyenne d'environ 14 ha.

Les rotations de passage en coupe sont de 8 ou 10 ans en fonction de l'âge du peuplement avec une possibilité d'anticipation ou de recul de plus ou moins cinq ans.

L'âge d'exploitabilité est de 180 ans et est porté à 230 ans dans les îlots de vieillissement. C'est à cet âge que débute la régénération naturelle par coupes progressives.

Cette phase, d'une durée d'une dizaine d'années, verra la parcelle parcourue par trois types de coupe :

- L'ensemencement
- La (les) coupe(s) secondaire(s)
- La coupe définitive

Cette trilogie permet une mise en lumière progressive du sol permettant l'installation des semis de chênes (essence de lumière) et l'enlèvement progressif des semenciers pour permettre le développement des semis.

Cette technique de renouvellement des peuplements est appliquée depuis plus d'un siècle et demi. Les deux photos ci-dessous en sont une illustration, il s'agit de deux parcelles au niveau de la coupe secondaire :

1908



©Thiollier

2012



©Gautrot

La similitude au niveau du paysage est évidente. Sur la forêt domaniale de Saint-Palais environ 1 500 ha ont été régénérés de cette manière depuis 1847.

On peut résumer les différentes étapes de la vie d'un peuplement en âge et en densité moyenne sous la forme suivante (Tab. 1) :

| Stade | Semis | Fourré | Gaulis | Bas perchis | Haut perchis | Jeune futaie | Futaie adulte | Vieille futaie |
|------------|-----------|------------|-------------|-------------|--------------|--------------|---------------|----------------|
| Âge | 0 - 5 ans | 5 - 10 ans | 10 - 30 ans | 30 - 40 ans | 40 - 80 ans | 80 - 120 ans | 120 - 150 ans | 150 - 200 ans |
| Densité/ha | 300 000 | 30 000 | 8 000 | 1 000 | 800 | 400 | 200 | 100 |

Tab. 1 : Cycle de la futaie régulière pour le chêne

Un certain nombre de parcelles à proximité de la commune d'Achères sont en cours de régénération et d'autres seront régénérées durant la période d'aménagement en cours (2014-2033).

La carte (cf. carte 1) présente les périodes de régénération, depuis 1904, pour l'ensemble de la forêt.

Plus précisément, pour les cantons se situant à proximité d'Achères, les dates prévisionnelles de passage en coupe sont indiquées sur la carte ci-dessous (cf. carte 2 - en bleu les dates de passages en coupe d'amélioration, en vert les dates de la mise en régénération).

Volet biodiversité

La protection des milieux et des espèces, donc de la biodiversité ordinaire et remarquable s'inscrit pleinement dans la démarche d'aménagement.

En forêt domaniale de Saint-Palais on peut citer les exemples suivants :

Gestion quotidienne

Prise en compte de la biodiversité tant au niveau des exploitations que des travaux, quelques exemples :

Conservation et cartographie des arbres-habitats lors des martelages (opération de désignation des bois lors des éclaircies) ; conservation des fruitiers et d'espèces spécifiques lors des travaux ; prise en compte du réseau hydrographique.

IVB

L'implantation d'îlots de vieux bois (IVB) conforte ces mesures (34,5 ha). Ces îlots comprennent les îlots de vieillissement où l'âge d'exploitabilité est porté à 230 ans et les îlots de sénescence où l'évolution naturelle est laissée à son libre cours.

Sur la forêt domaniale de Saint-Palais cette implantation a débutée depuis une trentaine d'années.

Ces peuplements du fait de leur grand âge présente notamment une richesse faunistique importante en augmentant, entre autres, la diversité en cavernicoles et en xylophages. Au niveau floristique cette diversité s'exprime principalement sur les espèces saprologéniques, groupes très fragiles et extrêmement sensibles aux perturbations d'origine anthropiques et à la compétition interspécifique. Ces groupes taxonomiques sont liés aux phases forestières mûres et de sénescence.

Études pré-aménagement

Ces dernières pilotées par l'ONF portent sur différentes espèces ou groupes taxonomiques. Ces études sont réalisées en partenariat avec des organismes de recherche (IRSTEA etc), des muséums (muséum national d'histoire naturelle, muséum de Bourges) ou des universités (Université François Rabelais Tours, Université Bretagne Sud etc).

Ces études font l'objet de publications sous la forme de rapport interne⁴, de mémoire universitaire⁵ (Licence, Master, thèse), ou de publication scientifique dans des revues internationales⁶.

Volet fonction sociale

Ce volet est plus spécifiquement développé dans les forêts périurbaines avec un équipement et une infrastructure dédiés à une fréquentation importante par le public.

La forêt domaniale de Saint-Palais se situe en zone rurale avec une très faible fréquentation. Cette dernière est essentiellement constituée par les habitants d'Achères.

La circulation pédestre est autorisée sur l'ensemble du massif sous réserve des précautions d'usage vis-à-vis des exploitations forestières, des travaux forestiers ou de la chasse (samedi et lundi).

En forêt domaniale, la circulation est régie par un arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2014. La seule modification par rapport au précédent arrêté (20 août 1983) est la fermeture à la circulation d'une partie de la route forestière des Poteries. Cette dernière, ainsi que la route forestière des Thiédors ont donc fait l'objet d'une fermeture physique (fossé et enrochement) en bordure du village d'Achères.

L'Office National des Forêts a souhaité redonner la priorité à l'accueil du public et à sa sécurité en interdisant la circulation aux véhicules motorisés. La circulation dite douce a donc été privilégiée (piétons, cyclistes, cavaliers).

Pour rappel, la circulation avec un véhicule motorisé sur une route forestière interdite à la circulation est passible d'une amende de 135 €.

Conclusion

Seule une approche globale permet d'expliquer les décisions retenues comme par exemple la surface à régénérer durant la période d'aménagement.

Si l'on prend uniquement en compte une partie de forêt (par exemple les parcelles bordant la commune d'Achères) on aboutira obligatoirement à une vision tronquée de l'aménagement de la forêt.

Depuis plus d'une centaine d'années, cette surface est similaire à celle en cours (~350 ha pour chaque période de 20 ou 30 ans correspondant à la durée des aménagements précédents).

Ces régénérations sont l'aboutissement d'un travail initié, décidé et commencé par les forestiers dès la deuxième partie du 19^{ème} siècle.

Derrière cette multitude d'origines de peuplements forestiers avec pour chacun une histoire propre, le gestionnaire forestier doit rester précis dans la priorisation de ces objectifs sachant que dans la gestion d'écosystèmes vivants et au vu d'aléas de tous ordres, rien ne peut être figé. Depuis des siècles, le fil conducteur des générations successives de forestiers a été de léguer un patrimoine forestier amélioré.

Les aménagements forestiers sont consultables sur le site onf.fr à la rubrique suivante (sous réserve de mise à jour pour les aménagements récents) :

http://www.onf.fr/gestion_durable/sommaire/action_onf/gerer/amenagements/@@index.html

Thierry GAUTROT
Office National des Forêts
Unité Territoriale de Bourges

Références & bibliographie

¹ Accroissement : augmentation d'une grandeur dendrométrique au cours d'une période donnée. Dans le cadre d'un aménagement forestier l'unité est : m³/ha/an (de 5 à 6 en région Centre).

² MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

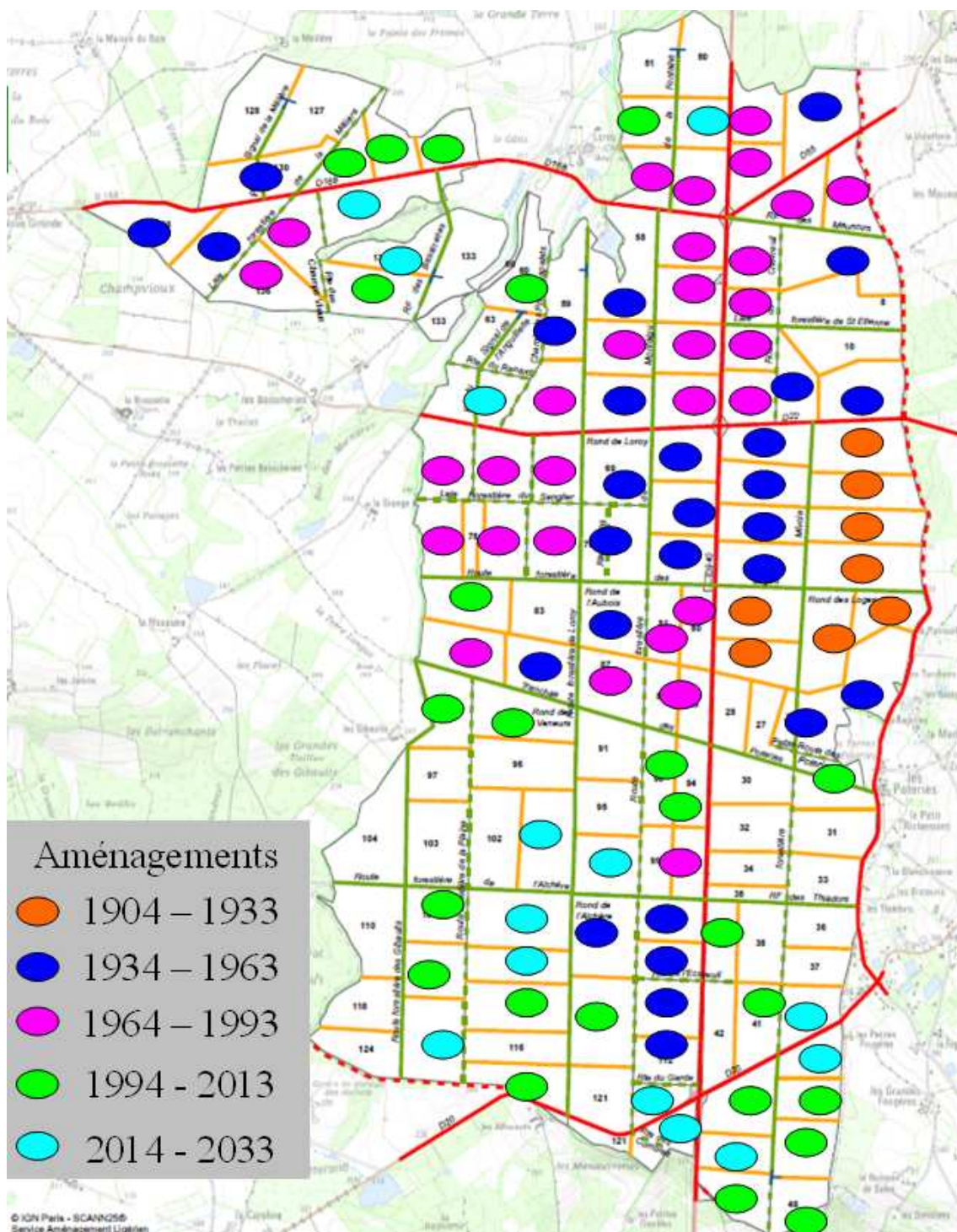
³ Futaie régulière (aménagement) : Méthode d'aménagement visant à obtenir des peuplements où toutes les classes d'âges sont représentées sur l'unité d'aménagement. L'indicateur est l'équilibre des classes d'âges en surface.

⁴ Tillon, L. ; Gautrot, T ; Darnis, T., 2013 *Inventaire des chiroptères en forêt de Saint-Palais (18) – Enjeux de conservation*. 17 p.

⁵ Lebeau, M., 2014 *Approche quantitative de la diversité chiroptérologique de la forêt domaniale de Saint-Palais (18) et disponibilités en eau à différentes échelles*. L3 Université François Rabelais Tours 34 p plus annexes.

⁶ Lalanne, A. ; Bardat, J. ; Lalanne-Amara, F. Gautrot, T. ; Ponge, J-F. 2009 *Opposite responses of vascular plant and moss communities to changes in humus form, as expressed by the humus index* Journal of Vegetation Science 645-652

Carte 1 : Forêt domaniale de Saint-Palais – Régénérations depuis 1904



Carte 2 : Passages en coupe et mise en régénération – Canton des Loges et d’Achères

